

CESER : **6 décembre 2021**
Intervention n° : **3**
Document : **Bilan de mise en œuvre et modification du SRADDET**
Orateur : **Evelyne Lucas**

Je m'exprime au nom des CCI

En application des textes de loi, le Conseil régional propose d'engager un travail de bilan de la mise en œuvre, encore toute récente, du SRADDET et de modifications de celui-ci.

A ce titre est rappelée la vaste comitologie que suscite ce schéma régional : Conférence Territoriale de l'Action Publique, Conférence Bretonne de la Transition Énergétique, Assemblée Bretonne de l'Eau, Conférence Bretonne de la Biodiversité, Conférence des ressources, réunions de la Breizh Cop. Le Conseil régional propose d'y ajouter un Collectif régional des SCOT, un Comité Permanent du Climat et un Haut Conseil Breton pour le Climat. Soit au total neuf entités de concertation, expertise, définition de stratégie et mise en œuvre.

Certes, toutes ces instances n'ont pas le même objet ni les mêmes compétences. Certes la transition écologique recouvre de nombreuses dimensions.

Mais il est paradoxal d'un côté de faire le diagnostic, bienvenu, de redondances de différents schémas stratégiques (SRDEII, CPRDFOP, SRESR) et de souhaiter les regrouper, et d'un autre côté de multiplier les instances liées au pilotage et à la mise en œuvre de la transition écologique et du développement des territoires. Ne pourrait-on pas rechercher dans ce domaine aussi le resserrement des priorités, la visibilité des actions et leur cohérence, avec une instance faîtière de concertation et de formulation de la stratégie d'une part et des outils de mise en œuvre d'autre part ?

Par ailleurs, la lutte contre le changement climatique et le développement des territoires ne sont qu'affaires de biodiversité, de préservation de l'environnement ou d'urbanisme. Les modes de production de biens et de services, de transport, d'organisation du travail ont des impacts forts sur le climat, l'écologie, les territoires. Or les acteurs économiques sont peu sollicités dans les différentes instances référencées pour l'accompagnement du SRADDET. Les résultats en matière de décarbonation de l'activité industrielle et des transports, d'économie circulaire, de compensation du foncier économique, de recours aux énergies renouvelables passent par les efforts des entreprises bretonnes. Elles sont attentives à ces transitions et y seront d'autant plus actives qu'elles seront associées à la définition des priorités et des modalités d'action.

Je vous remercie de votre attention.